



**Demain.** Alors que des signaux positifs apparaissent dans le règlement de certaines menaces comme les centrales à charbon (il était temps), d'autres problématiques demeurent ou se déplacent d'un point de vue géographique. Début 2021, un [rapport](#) de l'OIT annonçait la fin du travail des enfants et du travail forcé systématiques dans les champs de coton [ouzbeks](#). Depuis deux ans, l'exploitation des minorités ouïgoures en Chine s'est imposée dans l'agenda des défenseurs des droits dans la sphère économique. Si de plus en plus d'entreprises intègrent l'analyse des risques ESG dans leurs stratégies, cette analyse semble être rarement effectuée en amont des prises de décision. En d'autres termes, les risques émergents, tels que le recyclage des pales d'éoliennes ou l'absence de diversité dans les conseils d'administration, ne commencent à être pris en charge que lorsqu'ils deviennent très visibles. Aussi, ne serait-il pas souhaitable que la conception de tout nouveau produit ou service prenne systématiquement en compte tous les sujets ESG, y compris ceux annoncés par des signaux faibles ?

### Biodiversité, océans, mines.

Le dernier Congrès mondial de la nature de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) s'est tenu du 3 au 11 septembre 2021 à Marseille. Les délégués ont massivement voté en faveur de la [motion 69](#) appelant à un **moratoire sur l'exploitation minière en haute mer** et à la réforme de l'Autorité internationale des fonds marins (ISA). Quarante-huit gouvernements et agences gouvernementales ont voté en faveur du moratoire, dix-huit ont voté contre et vingt-huit se sont abstenus (parmi lesquels la France). Cinq cent soixante-dix-sept ONG et organisations de la société civile ont également voté pour (trente-deux ont voté contre et trente-cinq se sont abstenus). Si cette motion n'est pas contraignante, le message est clair : **une très large majorité de la communauté internationale**

### CONTEXTES

#### Législation : conditions de travail, États-Unis, distribution

##### **L'État de Californie veut mieux encadrer les conditions de travail dans les centres logistiques**

L'obligation pour les travailleurs de réaliser des quotas est souvent source de violation de leurs droits sociaux élémentaires. En fonction des législations et/ou des « pratiques » locales, cette méthode donne à l'employeur la faculté **d'augmenter arbitrairement le temps de travail ou de diminuer la rémunération sous prétexte que les quotas imposés n'ont pas été atteints**. Cela génère des horaires excessifs, très au-delà des limites légales, et des salaires indignes. Cela peut également conduire à d'autres conditions de travail inacceptables. L'explosion du e-commerce, accentuée par la crise sanitaire, a mis en évidence les abus, en particulier (mais pas uniquement) dans les entrepôts.

Une étude du Strategic Organizing Center, datée du 1<sup>er</sup> juin 2021 ([IE n° 347](#)), a ainsi montré que le taux d'accidentologie dans les centres logistiques d'Amazon aux États-Unis était plus de 50 % supérieur à ceux des entrepôts des autres sociétés. Mais les griefs formulés à l'égard du géant du commerce en ligne ne s'arrêtent pas là. Pour répondre aux exigences de livraison rapide, **les salariés de ces centres de distribution sont chronométrés**. Leur productivité peut être suivie avec précision grâce aux progrès technologiques fondés sur de simples algorithmes. Ils s'exposent à des sanctions qui peuvent aller jusqu'au **licenciement s'ils n'atteignent pas leur quota**. Cela les conduit fréquemment à sauter les pauses, y compris pour se rendre aux toilettes, et à prendre des risques menaçant leur intégrité physique. Ces employés sont également confrontés à de nombreux obstacles pour documenter et signaler les violations du Code du travail.

**ne souhaite pas ouvrir l'océan profond à l'exploitation minière.** En début d'année, plusieurs grandes entreprises avaient rejoint l'appel à un moratoire formulé par des ONG et des personnalités ([IE n° 343](#)). À une question écrite adressée par un actionnaire au groupe Renault lors de son assemblée générale le 23 avril 2021, ce dernier avait lapidairement répondu que « *le groupe Renault [était] très attentif au débat sur les impacts environnementaux potentiels de l'exploitation des gisements sous-marins et [menait] actuellement une réflexion sur ce sujet. Aucune ressource de ce type [n'entraîne] aujourd'hui dans la chaîne d'approvisionnement du groupe Renault* ».

### **Législations : reporting, chaîne d'approvisionnement, Union européenne.**

Initialement attendue en juin, la proposition de directive de la Commission européenne sur la **gouvernance d'entreprise durable** (qui intègre la notion de devoir de vigilance) devrait désormais être publiée le 27 octobre, d'après le calendrier du collège des commissaires. Pour autant, cette date peut encore être repoussée, mais pas au-delà de la fin de l'année, selon des personnes proches du dossier. De nombreux points sont toujours en discussion : les responsabilités administrative et civile des entreprises, leur

Face à cette situation, la Californie a introduit, le 16 février dernier, un projet de loi ([AB-701](#)). Ce projet a été définitivement adopté par le Sénat de l'État le 8 septembre après une farouche opposition des milieux patronaux concernés. Il doit encore faire l'objet d'un vote définitif par l'assemblée et recueillir la signature du gouverneur Gavin Newsom. **Quand elle sera en vigueur, la loi obligera les propriétaires d'entrepôts** à indiquer précisément les quotas de productivité auxquels est soumis chaque salarié. Elle interdira tout quota qui les empêche de prendre les pauses autorisées par la loi ou d'utiliser les toilettes, ou qui retire à l'employeur la possibilité de se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

## **OUTILS, ANALYSES**

### **Études : climat, finance**

#### **Les fonds ESG et les fonds dits climatiques sont loin de répondre aux attentes quant à la lutte contre le dérèglement climatique**

L'organisation InfluenceMap a [examiné 723 fonds actions](#) dont 593 revendiquent être gérés selon une base étendue de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et **130 s'affichent comme des fonds liés à l'action climatique**. À l'aide d'une échelle dont l'amplitude va de moins 100 % à plus 100 %, InfluenceMap a classé les fonds en fonction de leur degré d'alignement sur les objectifs énoncés dans l'accord de Paris. Dans la catégorie ESG au sens large, 71 % des fonds présentent un score négatif. Cela signifie que les entreprises figurant dans leur portefeuille ne sont pas alignées sur les objectifs climatiques mondiaux. Plus inquiétant, **55 % des « fonds climatiques » recueillent une note négative**. L'analyse révèle qu'ils détiennent souvent des actions de grands pollueurs, y compris de grandes compagnies pétrolières. Elle fait également ressortir d'importants écarts dans les notations.

De manière générale, les rédacteurs du rapport soulignent un manque de cohérence et de clarté dans la façon dont les gestionnaires d'actifs décrivent leurs fonds. Cela complique la lecture des investisseurs qui peinent à comprendre ce que cette description signifie en pratique. Les conclusions d'InfluenceMap coïncident avec une **préoccupation croissante quant à la crédibilité des fonds « labellisés » ESG** qui évoluent, de surcroît, dans un contexte où les règles sont encore très floues. Les soupçons de *greenwashing* à l'égard des gestionnaires d'actifs grandissent de plus en plus, comme le montrent les déboires de la division de gestion d'actifs du groupe DWS, filiale de la Deutsche Bank. DWS aurait surestimé ses encours gérés suivant des critères ESG et fait l'objet d'une enquête de la part de la Securities and Exchange Commission (SEC) étatsunienne et de la BaFin, l'autorité allemande de réglementation des marchés financiers ([IE n° 350](#)).

périmètre de responsabilité (outre les fournisseurs de rang 1), l'accès à la justice pour les victimes d'abus, la protection des défenseurs des droits humains...

### Études : fiscalité, Union européenne, banques.

L'Observatoire européen de la fiscalité a publié le 6 septembre 2021 une [étude](#) dans lequel il passe en revue l'évolution de la **politique fiscale de trente-six grandes banques européennes**, parmi lesquelles BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Société Générale.

L'organisation s'intéresse particulièrement à l'influence de la présence des banques dans les juridictions à fiscalité avantageuse sur les impôts payés par les établissements bancaires.

### Études : climat, États-Unis, banques.

L'organisation américaine Ceres a diffusé le 8 septembre 2021 un [rapport](#) dans lequel elle évalue l'exposition aux **risques climatiques physiques des prêts syndiqués** de vingt-huit banques américaines (2 200 milliards de dollars). Le calcul démontre que la valeur à risque annuelle moyenne pourrait approcher les 10 %. Les deux tiers du risque physique proviennent des impacts économiques indirects résultant du changement climatique, à savoir des

### Études : climat, énergie, banques

#### L'âge d'or des centrales à charbon est-il en train de vivre ses dernières heures ?

Il est désormais largement reconnu qu'il faut rapidement mettre un terme à l'utilisation du charbon pour répondre aux objectifs climatiques mondiaux : limiter le réchauffement bien en dessous de 2 °C, idéalement à 1,5 °C. Selon un [rapport](#) du groupe de réflexion E3G, publié le 13 septembre 2021, à l'échelle mondiale, **la capacité de production électrique issue du charbon actuellement en projet** est inférieure de 76 % à ce qu'elle était lors de l'accord de Paris en 2015. Par ailleurs, depuis cette date, quarante-quatre pays ont décidé de ne plus lancer de nouveaux projets. **Mais six autres (Chine, Inde, Viêt Nam, Indonésie, Turquie et Bangladesh) représentent plus de 80 % des projets de nouvelles centrales à charbon prévus dans le monde.** Aussi, obtenir de leur part qu'ils s'engagent pour annuler ces programmes permettrait de reléguer l'énergie issue du charbon dans les livres d'Histoire, comme le souhaite Alok Sharma, le responsable britannique qui présidera le sommet sur le climat qui se déroulera en novembre en Écosse (COP26).

À elle seule, la Chine représente environ 53 % des centrales à charbon en construction sur la planète. Et ce, malgré une réduction de 74 % de son portefeuille de projets depuis l'accord de Paris. Mais le géant asiatique est également un **bailleur de fonds majeur des nouveaux programmes à l'international**, en dépit de la baisse des prix de l'énergie solaire et éolienne qui rend l'énergie verte plus compétitive que le charbon dans la plupart des régions du monde. Deux autres importants bailleurs de fonds – la Corée du Sud et le Japon – ont annoncé cette année qu'ils mettraient fin au financement du charbon à l'étranger. Selon Sejong Youn, de l'association coréenne Solutions for our Climate, il y a de fortes chances pour que la Chine mette discrètement un terme au financement du charbon à l'étranger. De récentes déclarations et décisions de la part des décideurs politiques et économiques chinois semblent d'ailleurs l'attester ([IE n° 350](#)). Mais Sejong Youn s'attend à ce que le pays n'annonce pas officiellement une telle décision pour éviter d'être perçu comme cédant aux pressions internationales.

D'autres États asiatiques, comme l'Indonésie, se sont engagés à arrêter prochainement la construction de nouvelles centrales à charbon. **Toutefois, les projets déjà planifiés ou en cours de construction seront maintenus dans la plupart des cas.** Ces nouvelles centrales fonctionneront pendant des décennies pour couvrir leurs coûts de construction. Ne pas réétudier ces plans pourrait condamner les objectifs climatiques. Mais, pour Arti Indallah Tjakranegara, directrice de l'engagement pour une action climatique juste à la fondation indonésienne Hivos, la décision d'abandonner le charbon doit également prendre en compte l'impact que cela aura sur les communautés, l'emploi et les inégalités.

perturbations de la chaîne d'approvisionnement et une baisse de la productivité. Les inondations côtières (dues à l'élévation du niveau de la mer et à des tempêtes plus violentes) représentent la plus grande source de risque direct.

**Études : climat.** Le nouveau [rapport Groundswell](#), publié le 13 septembre 2021 par la Banque mondiale, révèle que le changement climatique pourrait, d'ici 2050, **obliger 216 millions de personnes dans six régions du monde à migrer à l'intérieur de leur propre pays**. Ces migrations pourraient toucher l'Afrique subsaharienne (avec 86 millions de migrants climatiques internes), l'Asie de l'Est et le Pacifique (49 millions), l'Asie du Sud (40 millions), l'Afrique du Nord (19 millions), l'Amérique latine (17 millions) ainsi que l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (5 millions).

**Études : diversité, États-Unis.** La loi californienne [AB 979](#) exige tout particulièrement que les sociétés cotées dont le siège se trouve en Californie disposent d'au moins un administrateur originaire d'une communauté sous-représentée d'ici le 31 décembre 2021. Dans une [enquête](#) datée du 14 septembre, la Latino Corporate Directors Association note qu'au 30 juin 2021, **22,8 % des sociétés californiennes cotées**

## ENGAGEMENT

### Associations : travail forcé, justice, Allemagne, textile

#### La pression s'accroît sur les entreprises soupçonnées de bénéficier de la répression des Ouïgours par l'État chinois

Le 5 septembre 2021, l'ONG berlinoise European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR) a indiqué avoir déposé **plainte** auprès de la cour fédérale de Karlsruhe contre plusieurs sociétés, parmi lesquelles Aldi, C&A, Hugo Boss et Lidl, pour complicité de crimes contre l'humanité. Elle reproche aux entreprises d'avoir **encouragé et profité directement ou indirectement du travail forcé dans l'industrie cotonnière de la région chinoise du Xinjiang**. Depuis la parution d'un article du *New York Times* en novembre 2019, les pays occidentaux accusent la Chine de maltraiter la population musulmane ouïgoure du [Xinjiang](#) et de la soumettre au travail forcé.

Les sociétés rejettent ces allégations et soulignent qu'elles ne tolèrent pas le travail forcé. La chaîne Aldi, par exemple, a fait savoir qu'elle ne s'approvisionnait plus auprès d'entreprises de la région depuis longtemps. Le groupe C&A dit quant à lui qu'il n'achète pas de vêtements chez des fabricants installés dans la province du Xinjiang. Dans son rapport de développement durable daté d'octobre 2020, on peut cependant lire qu'il a « *interdit la production dans la région et a exhorté [ses] fournisseurs à cesser d'acheter du coton et d'autres fibres au Xinjiang* ». Lidl a acheté des marchandises auprès d'un fournisseur local au moins jusqu'en juin 2021, soit cinq mois après que le gouvernement américain a prohibé l'importation de coton du Xinjiang en raison du risque de travail forcé. **Le 9 avril dernier**, plusieurs associations françaises (Sherpa, le collectif Éthique sur l'étiquette et l'Institut ouïgour d'Europe) et une Ouïgoure ayant été internée dans la province du Xinjiang avaient déjà annoncé qu'elles avaient porté plainte pour **recel de travail forcé et de crimes contre l'humanité**. La plainte visait [Uniqlo](#) France, Inditex (Zara, Bershka, Massimo Dutti), SMCP (Sandro, Maje, De Fursac...) et le chausseur de sport Skechers. Une enquête a été ouverte fin juin par le pôle Crimes contre l'humanité du Parquet national antiterroriste.

### Syndicats, actionnaires : régions sensibles, Birmanie

#### La couverture médiatique sur le Myanmar (Birmanie) faiblit, la pression des syndicats et de la finance responsable s'intensifie

Le 1<sup>er</sup> février 2021, les militaires birmans organisaient un coup d'État qui avait brusquement mis un terme à dix années de lente progression vers la démocratie. **La répression a été brutale**. Certaines sources indiquent plus de mille personnes tuées par l'armée et plus de huit mille ayant l'objet d'une arrestation arbitraire. De son côté, l'ONU estime que 230 000 individus ont été déplacés. La couverture médiatique de l'événement a considérablement

ne comprenaient aucun administrateur issu de la diversité « raciale ou ethnique ». Elle relève aussi que, parmi les 1 443 administrateurs nommés dans les conseils entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2021, 3,5 % seulement étaient latinos ou hispaniques. Cette communauté représentait 2,5 % des administrateurs au 30 juin. Pourtant, les données statistiques indiquent que les Latinos et les Hispaniques constituent 39,4 % de la population californienne.

**Actionnaires : biodiversité, Suisse.** Dans le cadre de son programme d'engagement actionnarial, la Fondation Ethos (suisse) a publié son [document de dialogue](#) avec les entreprises sur la **déforestation** (*engagement paper*). Dans un premier temps, les soixante et onze membres de son programme, qui représentent 272 milliards de francs suisses d'actifs sous gestion, vont se concentrer sur « sept multinationales actives dans les chaînes de valeur de la viande bovine et du soja, et donc particulièrement exposées au problème de déforestation en Amazonie » : Ahold Delhaize, Archer Daniels Midland, BRF Brasil Foods, Bunge, Carrefour, J Sainsbury et JBS.

**GES : Pays-Bas, France, énergie.** TotalEnergies,

faibli depuis le 1<sup>er</sup> février, mais la pression internationale se poursuit. **Une coalition d'investisseurs**, coordonnée par la société de services norvégienne Storebrand, a, le 9 juin, invité les entreprises ayant des activités ou des relations commerciales au Myanmar à identifier et évaluer « *immédiatement* » les risques et préjudices en matière de droits humains qu'elles peuvent provoquer ou auxquels elles peuvent contribuer, et à **prendre les mesures nécessaires pour arrêter, prévenir et atténuer ces effets négatifs**. Ces mesures doivent s'appliquer aux relations commerciales, activités et communications impliquant l'armée du Myanmar ou des entités détenues, contrôlées ou affiliées à l'armée, et à tout revenu susceptible d'alimenter ses entités et/ou de fournir un financement ou un soutien à l'armée birmane.

De leur côté, **onze fédérations syndicales internationales** ont appelé leurs affiliés du monde entier à soutenir la journée d'action mondiale sur le Myanmar du 15 septembre 2021 et ont publié une [déclaration commune](#). Les organisations soutiennent la campagne en faveur de sanctions économiques exhaustives contre la junte militaire et réclament aux gouvernements de faire pression sur les entreprises multinationales pour qu'elles cessent leurs activités, désinvestissent, arrêtent de passer de nouvelles commandes et mettent un terme à leurs relations commerciales avec le Myanmar. La confédération UNI encourage en particulier les banques ayant investi plus d'un milliard de dollars au Myanmar à désinvestir des sociétés liées à la junte militaire. Dans un premier temps, **UNI demande à ses affiliés d'écrire à la banque suisse UBS**. Maung Maung Pyi Thyit Nyunt Wai, le président de la Confédération des syndicats du Myanmar, reconnaît que les sanctions économiques entraîneront des pertes d'emplois. Il appelle cependant avec détermination au soutien de sanctions économiques globales contre la junte. Il souligne que « *les banques doivent exiger des entreprises qu'elles suspendent tous paiements aux entités publiques birmanes et placent cet argent dans une fiducie jusqu'à ce que la démocratie soit rétablie. Si les entreprises ne sont pas en mesure de le faire, elles doivent mettre fin aux affaires avec la junte.* »

---

## ENTREPRISES

---

**Climat : Allemagne, Espagne, énergie**  
**Siemens Gamesa annonce la production à grande échelle de la première pale d'éolienne recyclable au monde**

En vingt ans, la capacité mondiale de l'énergie éolienne a considérablement augmenté. D'après les chiffres du Global Wind Energy Council (GWEC), elle est passée de 17,4 gigawatts installés dans le monde en 2000 à 733 gigawatts en 2020. **Le nombre de turbines en**

Shell Pays-Bas, Energie Beheer Nederland et Gasunie ont formé un partenariat pour développer de nouvelles infrastructures de collecte, de stockage, de compression, de transport et **d'injection de CO<sub>2</sub> dans les champs gaziers épuisés de la mer du Nord néerlandaise**. La décision finale d'investissement du projet baptisé Aramis sera prise d'ici 2023, pour un démarrage opérationnel en 2026.

**Droit syndical : Italie, distribution.** Les syndicats italiens ont annoncé avoir signé, le 15 septembre 2021, le **premier accord avec Amazon Italia**. Celui-ci couvre les secteurs de la logistique, du transport de marchandises et du transport maritime.

**activité a également enregistré une très forte progression**, bien que moindre du fait de la croissance de leur puissance unitaire. Rien que dans l'Union européenne (deuxième producteur mondial d'énergie éolienne derrière la Chine), on estime à plus de 140 000 le nombre de turbines actuellement en service. Mais les premières vagues d'éoliennes arrivent aujourd'hui en fin de vie. L'association professionnelle WindEurope prévoit qu'au sein de l'Union, le [volume de pales d'éolienne devant être détruites](#) sera multiplié par plus de cinq d'ici 2030, pour atteindre alors 52 000 tonnes.

Pour l'heure, la mise en décharge est la solution la moins chère. Mais, bien que les pales ne soient pas particulièrement toxiques, cette démarche, si elle est mal gérée, peut avoir des conséquences dangereuses pour l'environnement, comme la pollution des terres ou des eaux de surface ou souterraines. Actuellement, **seulement quatre pays européens** – Autriche, Allemagne, Pays-Bas et Finlande – **ont interdit la mise en décharge de matériaux composites**, ce que sont les pales d'éoliennes. Le 7 septembre, le fabricant de turbines Siemens Gamesa a annoncé **avoir commencé à produire les premières pales d'éoliennes offshore recyclables à des fins commerciales**. Pour la fabrication de ses lames, l'entreprise a recours à une résine dont la structure chimique permet, en fin de vie, de séparer les différents matériaux qui peuvent ainsi être réemployés. Cependant, le recyclage des pales reste encore un défi en raison de la faible valeur des produits pour lesquels les matières recyclées peuvent être utilisées (rétroviseurs de voiture, panneaux isolants, gouttières...) et de la quantité relativement basse de déchets générés qui ne stimule pas les marchés du recyclage.

---

## Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE																								
NOM/PRENOM																								
FONCTION																								
ADRESSE																								
CODE POSTAL/VILLE																								

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris